

Archives audiovisuelles et gestion collective des droits

Protocole d'accord du 22 novembre 1997 entre l'INA, la SACD, la SACEM, la SCAM et la SDRM.

L'INA et les sociétés d'auteurs SACD, SACEM, SCAM, SDRM ont signé un protocole d'accord général prenant effet à compter du 1er janvier 1997 pour une durée de trois ans et renouvelable ensuite annuellement par tacite reconduction. Ce protocole vise avant tout à une simplification et une homogénéisation des régimes applicables à l'exploitation des archives de l'INA par la délivrance à l'organisme public d'une autorisation générale d'exploiter des ?uvres intégrales ou sous forme d'extraits, quels que soient le répertoire concerné et le mode de mise à disposition des archives, sans avoir à recourir à l'accord préalable de chaque ayant droit. Les modalités de rémunération deviennent forfaitaires par application d'un taux proportionnel au chiffre d'affaires réalisé par l'INA en matière d'exploitation d'archives.